

Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 29 mars 2018  
adopté par le Conseil d'administration du jeudi 21 juin 2018

**ADMINISTRATEURS PRESENTS**

**Membres de droit :**

Monsieur Nicolas Postel

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Louis Dreyfus

Monsieur Alexandre Lallet

**Professeurs des universités :**

Monsieur Pierre Mathiot

Monsieur Patrick Mardellat

**Autres personnels d'enseignement :**

Monsieur François Benchendikh

Monsieur Cédric Passard

**Personnels Biatss :**

Monsieur Jean-François Baton

**Etudiant-e-s :**

Monsieur Jean-François Collec

Madame Faustine Bourgoïn

Monsieur Sofiane Belmokadem

Madame Alexandra Mouton

Monsieur Michel Gutierrez

Madame Hermine Le Clech

Monsieur Louis Gagny

Madame Inès Ameur

**Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :**

Monsieur la rectrice de l'Académie de Lille, représentée par monsieur Manuel Hernu

Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services

Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet

Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques

Madame Isabelle Tavernier, agent comptable

Monsieur Pierre-Laurent Simoni, contrôleur budgétaire à la DGFIP des Hauts-de-France

Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement

Madame Marie Clergue, représentante de l'association des diplômés

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES**

**Membres de droit :**

Monsieur Patrick Gérard, *procuration à Louis Dreyfus*

Madame Brigitte Mangeol, *procuration à Pierre Mathiot*

Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Pierre Mathiot*

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Louis Dreyfus*

Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Alexandre Lallet*

Madame Agathe Doublet, *procuration à Patrick Mardellat*

**Professeurs des universités :**

Monsieur Michel Lascombe, *procuration à Alexandre Lallet*

Monsieur Philippe Darriulat, *procuration à Patrick Mardellat*

Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à François Benchendikh*

**Autres personnels d'enseignement :**

Madame Elise Julien, *procuration à Cédric Passard*

Madame Anne Bazin, *procuration à François Benchendikh*

Madame Cécile Leconte, *procuration à Cédric Passard*

**Etudiant-e-s :**

Monsieur Robin Magisson, *procuration à Hermine Le Clech*

Le Président débute la séance en excusant l'absence du directeur pour raisons médicales. Il précise que ses deux directeurs adjoints prennent le relais le temps de son absence. Il reste directeur et reprendra ses fonctions à son retour. Il indique que certains points ne seront pas traités dans au cours de cette séance puisqu'il s'agit de prérogatives du directeur.

## I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 14 décembre 2017

Le procès-verbal du dernier Conseil n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est donc mis au vote.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

**Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité**

## II. Affaires financières

Compte financier 2017

Rapport de l'ordonnateur

Tableaux : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10

Balance, bilan, compte de résultat, soldes intermédiaires de gestions (SIG)

L'agent comptable présente le compte financier :

- La mise en place de la comptabilité budgétaire introduit 2 notions fondamentales :
  - La soutenabilité financière via le suivi des encaissements et décaissements (plan de trésorerie) ;
  - Une vision pluriannuelle des engagements.

Le compte financier 2017 est présenté en respect des dispositions de la GBCP.

En préambule, la mise en œuvre du décret GBCP.

	Comptabilité budgétaire	Comptabilité générale
Objectifs et finalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre un outil de pilotage, d'anticipation et d'analyse pour mener à bien les projets et activités de l'organisme</li> <li>• Contribuer à la soutenabilité budgétaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retracer les mouvements affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat.</li> </ul>
Règles de fonctionnement	Comptabilité des engagements : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisations d'engagement consommées lors de la validation de l'EJ</li> </ul> Comptabilité de caisse : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recette constatée lors de l'encaissement</li> <li>• Crédits consommés lors du paiement (CP)</li> </ul>	Constatation des droits et obligations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produit constaté à la prise en charge des titres de recette par le comptable</li> <li>• Charge constatée lors de la naissance des droits</li> </ul>
Référentiels	Enveloppes budgétaires	Plan comptable des organismes
Résultat	Solde budgétaire	Résultat patrimonial

### Composition du compte financier 2017

- Le bilan ;
- L'exécution en terme d'emplois ;
- L'exécution des autorisations budgétaires ;
- L'équilibre financier ;
- La situation patrimoniale ;

- L'annexe.

### Compte financier 2017 soumis au vote

#### Le résultat patrimonial

Le compte financier 2017 fait apparaître :

- Des charges de fonctionnement pour 8 057 M €
- Des produits de fonctionnement pour 8 365 M €

L'école dégage donc un résultat bénéficiaire à hauteur de 307 821,50 €

#### Le résultat budgétaire

Parallèlement, le niveau réel des décaissements et des encaissements est, hors opération pour compte de tiers, de :

- Pour les crédits de paiement (décaissements) : 5 639 M €
- Pour les recettes encaissées : 5 454 M €

Le solde budgétaire, qui est la variation de trésorerie hors opérations pour comptes de tiers, est de : 184 K €

La variation de trésorerie est de : - 196K€.

Les autorisations d'engagement sont de 5 334 M €

La capacité d'autofinancement est de 900 K €

La variation du fonds de roulement est de 536 k €

Le résultat de Sciences Po Lille est affecté en réserve à hauteur de 307 821,50 €

#### Les faits marquants en 2017:

- L'impact comptable de la sortie de l'actif de Sciences Po Lille du bâtiment de la rue de Trévisse sur les charges de fonctionnement.
- Le Plan Bibliothèque Ouverte, qui permet d'accueillir les étudiant.e.s de l'Université de Lille tous les jours de la semaine y compris samedis dimanches et jours fériés jusqu'à 22h depuis mai 2017, entraîne des dépenses liées au gardiennage, à l'entretien, et le paiement de vacances aux moniteurs étudiants.

Le contrôleur budgétaire précise que le compte financier 2017 ne fait apparaître aucun risque financier.

L'agent comptable informe qu'un contrôle juridictionnel des comptes est actuellement effectué par la cour des comptes et qu'il porte sur les exercices 2011 à 2016.

Elle poursuit en présentant la nouvelle organisation de l'agence comptable suite à la fusion des trois universités lilloises.

La proposition de délibération du compte financier ci-dessous est donnée aux conseillers :

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 9,1 ETPT sous plafond et 19,30 ETPT hors plafond ;
- 5 334 036,10 € d'autorisations d'engagement;
- 5 639 024,55 € de crédits de paiement;
- 5 454 719,53 € de recettes encaissées;
- - 184 305,02 € de solde budgétaire;
- - 196 739,03 € de variation de trésorerie;
- 307 821,50 € de résultat patrimonial;
- 900 906,88 € de capacité d'autofinancement;
- 536 059,84 € de variation de fonds de roulement.

## Article 2 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat en réserve à hauteur de 307 821,50 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan ont été envoyés aux membres du Conseil.

Votants : 29

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

**Le projet de délibération du compte financier 2017 présenté ci-dessus aux conseillers ainsi que l'affectation du résultat en réserve à hauteur de 307 821,50€ sont approuvés à la majorité.**

### Bilan des marchés sur l'exercice 2017

La liste des marchés conclus en 2017 et pour lesquels le Conseil a donné délégation de pouvoir au directeur est présentée pour information.

### Demande d'admission en non-valeur d'une créance ILEP

Il s'agit d'une facture de 3 100 € qui est non payée par l'Institut Lillois d'Education Permanente lequel a été déclaré en liquidation judiciaire.

Votants : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

**Cette demande d'admission en non-valeur reçoit un avis favorable à la majorité.**

## III. Fonctionnement institutionnel

### Dossier d'accréditation du diplôme de Sciences Po Lille valant grade master

Le grade de master était auparavant conféré de plein droit aux titulaires des diplômes délivrés par les neufs Sciences Po de région, en application de l'article D. 612-34 du code de l'éducation. Cet article a été modifié par le décret 2017-959 du 10 mai 2017. Désormais, le grade de master sera conféré de plein droit aux titulaires des diplômes délivrés par les neufs Sciences Po de région, en application de l'article D. 741-10 et figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur. Afin que cette liste puisse être arrêtée, chacun des neuf Sciences Po a dû faire parvenir une demande officielle de renouvellement du grade de master pour son ou ses diplôme(s) à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP).

La demande devait être accompagnée d'un dossier présentant le diplôme, celui-ci devant répondre aux critères définis par l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de master.

Dans l'attente de la publication de la liste, un arrêté conférant le grade de master aux diplômes pour l'année universitaire 2016-2017 a été publié au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ce dossier a été présenté par le directeur adjoint, directeur des relations internationales au CNESER le 16 avril 2018.

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Le dossier d'accréditation du diplôme de Sciences Po Lille valant grade master est approuvé à l'unanimité**

### Bilan social 2014 à 2016

Ce texte décrit la situation de l'établissement dans le domaine social et concourt également à la gestion prévisionnelle des ressources humaines. Il vise à satisfaire à une obligation légale conformément aux textes réglementaires. Il convient d'apporter une rectification à la page 19, il a été noté que 5 recrutements d'ATER avaient été opérés en 2014 dans la discipline de Sciences économiques, or il s'agit de 3 en science politique ; 1 en sciences économiques et 1 en histoire et civilisations.

Ce bilan social a été présenté par la directrice générale des services et voté à l'unanimité en CHSCT le 15 décembre 2017 et en comité technique le 5 février 2018.

Aucune question ni remarque n'ayant été formulée, le président met ce bilan social au vote.

Votants : 29

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

**Le bilan social 2014 à 2016 est approuvé à la majorité.**

## Nomination d'une chargée de mission égalité du genre

Cette nomination n'ayant pas été finalisée par le directeur, ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil d'administration, mais cela ne remet pas en cause le principe de cette nomination.

### Tarifs 2018

#### - Location des espaces du bâtiment Angellier

Les tarifs proposés ont été revus et complétés pour 2018 et correspondent plus à la réalité des demandes notamment pour les demandes de location par demi-journée.

Votants : 29                      Pour : 24                      Contre : 5                      Abstention : 0

#### - Perte de clef

Il est proposé de porter le tarif de remplacement de clé en cas de perte à 40 €. Ce montant correspond au prix payé par Sciences Po Lille pour la reproduction de la clé.

Votants : 29                      Pour : 24                      Contre : 5                      Abstention : 0

**Ce montant est accepté à la majorité**

#### - Tarif d'envoi par courrier des diplômes

Il est proposé de réévaluer la participation financière demandée aux diplômé.e.s pour frais de gestion et envoi postal des diplômes, duplicatas et certificats d'études politiques à 12 €.

Votants : 29                      Pour : 24                      Contre : 5                      Abstention : 0

**Ce montant est accepté à la majorité.**

#### - Summer School 2018 (Early Bird)

Pour augmenter l'attractivité du programme, il est proposé d'ajouter deux nouveaux tarifs réduits pour les inscriptions rapides comme cela est pratiqué dans d'autres institutions : 1800 € pour 2 programmes et 1000 € pour 1 programme (au lieu de 2000 € et 1200 € en tarif normal).

Votants : 29                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 5

**La proposition d'ajouter deux nouveaux tarifs pour la Summer School 2018 est acceptée à la majorité.**

#### - Photocopies

Dans le cadre du nouveau marché de photocopieurs, deux copieurs permettant un paiement au moyen de la carte Isly seront installés prochainement à la bibliothèque et dans la salle informatique libre-service. Cette solution fait suite à de nombreuses problématiques rencontrées. Pour exemple à la bibliothèque, le service offert est inadapté à une ouverture plus large au public. Pour les photocopieurs en libre-service de nombreuses dégradations du matériel liées à des manipulations excessives pour le chargement en papier sont à déplorer et ne rentrent pas dans la garantie du fournisseur.

Le tarif proposé est de 0,06 cts dès la 1ère copie pour tous les extérieurs à Sciences Po Lille et au-delà d'un forfait de 300 copies (crédit de 18 € sur la carte) pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à Sciences Po Lille. Après quelques échanges et à la demande des étudiant.e.s, il a été décidé de porter ce crédit à 30 € soit 500 copies.

Votants : 29                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstentions : 5

**Ce tarif est validé à la majorité.**

## IV. Etudes, scolarité et concours

Avenant à la convention pour l'organisation du Concours Commun d'entrée en 1A et 2A 2017

Ces deux avenants à la convention précisent la mise en application d'une disposition financière consistant à un principe de reversement entre les Sciences Po bénéficiaires et les Sciences Po excédentaires. Il n'y a donc pas de bénéfice sur l'organisation du Concours Commun.

Votants : 29                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstentions : 5

**Les avenants à la convention en 1A et 2A pour l'organisation du Concours commun sont approuvés à la majorité.**

Avant de passer au point suivant, les élu.e.s étudiant.e.s de la liste UP ! souhaitent voir ajouter à l'ordre du jour deux points vus avec le directeur en pré-CA et sur lesquels ils souhaitent un vote. Il s'agit d'introduire une grille de compétences pour les prochains partiels et la création d'une commission de travail avec les enseignant.e.s visant à améliorer le système de notation.

Le président rappelle que les questions diverses doivent être inscrites à l'ordre du jour 5 jours avant la séance, et non le jour même. Les étudiant.e.s répondent qu'ils en avaient parlé avec le directeur, ce à quoi le président leur répond qu'il faut accepter que le directeur soit en arrêt. Si la directrice générale des services avait eu une information du directeur après la réunion du pré CA, elle aurait modifié l'ordre du jour de cette séance en conséquence, ce qui n'a pas été le cas.

Par ailleurs, il rappelle que le règlement des études ne peut être modifié en cours d'année.

### **Calendrier universitaire 2018/2019**

Le directeur des études présente les deux modifications apportées au calendrier pour l'année prochaine :

1/ L'introduction d'une semaine de révision après les vacances de Noël pour les étudiant.e.s du premier cycle pour se préparer aux examens.

2/ L'instauration d'un décalage de la rentrée universitaire au 2<sup>nd</sup> semestre entre le 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>ème</sup> cycle afin de permettre aux étudiant.e.s de Master de rentrer le 14 janvier pour éviter un mois de pause. L'avantage de ce système est de pouvoir organiser les enseignements non pas sur douze semaines mais, sur quatorze semaines et, de pouvoir rattraper les cours et prendre en compte les périodes de grèves éventuelles.

*Votants : 29*

*Pour : 29*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Le calendrier universitaire 2018/2019 est approuvé à l'unanimité.**

### **Règlement de la procédure d'admission au cycle préparatoire à l'ENA 2018**

Le règlement est identique à celui de 2017, les tarifs et les modalités de sélection restent inchangés.

*Votants : 29*

*Pour : 29*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Le règlement de la procédure d'admission au cycle préparatoire à l'ENA est approuvé à l'unanimité.**

## **V. Réseau**

Informations générales (concours, école d'été, 10 ans)

Contrat de licence Réseau ScPo

Ces deux points sont reportés à une prochaine réunion de CA pour que le directeur puisse intervenir.

## **VI. Ressources humaines**

Recrutement d'un responsable patrimoine et logistique

Nous avons enfin recruté un responsable patrimoine logistique. Ce recrutement d'un contractuel de niveau IGE sur ressources propres sera effectif au 3 avril. Malgré de nombreux entretiens, il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un titulaire. La personne recrutée a un diplôme d'Ingénieur de l'ICAM. Nous avons déjà travaillé avec lui dans le cadre du relogement puisqu'il été le chargé d'affaires de l'une des entreprises. Cette personne viendra encadrer et renforcer l'équipe technique.

## **VII. Questions diverses**

Information sur la visite de l'Inspection sécurité et santé au travail les 27 et 28 mars 2018

Les remarques formulées par les inspecteurs sont globalement positives quant à la tenue de l'établissement. Un premier rapport sera rendu avant l'été. Le rapport final sera quant à lui rendu durant l'automne et, sera présenté aux membres du CHSCT.

Le président lève la séance à 19h15